

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **Mardi 24 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 24 septembre, à 19 heures 02, le Conseil municipal de la Commune de PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 18 septembre 2024 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Bibliothèque du Génie, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

Etaient présents : Le Maire Tibault GROLLEMUND ;

Adjoints : Jean-Luc GUENNEC, Pierre-Paul AUBERTIN, Catherine MAREC, Georges MIGNON, Soazig LANCO

Conseillers : Ronan Pierre BARRE, Francis VILLADIER, Aude PORTUGAL, Jean-Claude LORIOT, Monique PAUL, Marie-Céline GUILLERME, Béatrice TERRIEN, Thibault TARDIF, Noëlle SCHLUMBERGER (arrivée à 19h25), Sylvie TREMEAC-PICHOT

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Martine COLLIN à Tibault GROLLEMUND, Catherine BARBOTIN à Ronan Pierre BARRE, Noémie SOULIER à Soazig LANCO

Etaient excusées : Karol KIRCHNER, Carine LE HEN

Etaient Absents : Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Guillaume CHATELAIN

Secrétaire de séance : Thibault TARDIF

Nombre de conseillers en exercice : **23** Quorum : **12** Présents : **15** Votants : **18**

Délibération n° 054-24

DOMANIALITE - Acquisition du garage GUIDAL (311 route de Sauzon)

Un bâtiment à usage de garage situé 311 route de Sauzon (cadastre AE 203 et AE 204 (lot 2)), appartenant à Monsieur Herlé GUIDAL, a été mis en vente.

La Ville a l'opportunité d'acquérir, à l'amiable, ce bien à usage de garage (sur un seul niveau), d'une superficie d'environ 177,46 m².

Ce garage est construit sur les parcelles AE 203 et AE 204 sans distinction entre les deux parcelles puisqu'il s'agit d'un bâtiment d'un seul tenant.

Cette acquisition permettra à la Commune de maîtriser ce foncier privé et d'installer un espace de stockage et un atelier de création destiné aux associations organisatrices d'événements sur la commune.

Les conditions sont les suivantes :

- Prix de vente 150 000 €
- Frais d'acte à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'acquérir l'immeuble cadastré AE 203 et AE 204 (lot 2) d'une surface totale d'environ 177,46 m², située au 311 route de Sauzon à Palais, appartenant à Monsieur Herlé GUIDAL ;**
- **De fixer le prix d'acquisition à 150 000 euros ;**
- **Dit que les charges et frais de notaires afférents seront à charge de la Commune de Palais**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régulariser l'acte notarié et tous documents nécessaires à cette acquisition et à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Tibault GROLLEMUND.

